



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 14 mars 2013

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Pascal Ravache.

Pouvoirs :

Philippe Saloux donne pouvoir à Marie-Madeleine Le Thiec
Jérôme Robin donne pouvoir à Christian Lemée
Thierry Vaillant donne pouvoir à Pascal Ravache

Excusé :

Mikaël Gombaudo

Absent :

Patrice Périon

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1- Compte de gestion et compte administratif 2012
- 2- Budget investissement et fonctionnement 2013
- 3- Tarifs communaux
- 4- Taux d'imposition
- 5- Divers

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter une délibération concernant une convention d'intervention de la commune sur la voirie relevant de la compétence de la communauté de communes du Pays de Redon. Le Conseil accepte la requête.

Approbation du compte rendu de conseil du 21 février 2013

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Compte Administratif 2012

Yves Périon, adjoint chargé de la commission finances, présente au conseil le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	119 319,55
Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	119 319,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat budgétaire de l'exercice	66 115,55
Résultat antérieur reporté	- 144 690,83
Résultat global reporté	- 78 575,28
Restes à réaliser	- 49 895,00
Besoin de financement	- 128 470,28

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2012.

Affectation du résultat

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2012.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 119 319,55

Besoin de financement de la section d'investissement : 128 470,28

On peut remarquer que l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le besoin de la section d'investissement. En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement 119 319,55.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent l'affectation du résultat de l'année 2012.

2- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote, en respect de ses engagements pris les taux d'imposition pour 2013 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,11%

- taxe foncière (bâti) : 16,06%

- taxe foncière (non bâti) : 51,02%

Ces taux restent identiques à ceux de 2012.

3- Budget investissement et fonctionnement 2013

Le Maire laisse la parole à Yves Périon, adjoint chargé de la commission finances, afin de présenter le budget proposé.

Budget fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	131 822,00	013	Atténuation de charges	3 000,00
012	Charges de personnel	135 775,00	70	Produits des services du domaine	42 720,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	73	Impôts et taxes	246 347,00
023	Virement à la section investis.	82 821,00	74	Dotations, subvention, participations	144 692,00
042	Opérations d'ordre	2 800,00	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	93 913,00			
66	Charges financières	16 478,00			
67	Charges exceptionnelles	150,00			
68	Dotations aux amortis. et provisions	3 000,00			
Total		476 759,00	Total		476 759,00

Budget investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
001	Déficit investissement reporté	78 575,00	021	Virement de la sect. fonctionnement	119 319,00
16	Emprunt et dettes assimilées	51 805,00	024	Produit de cessions	22 500,00
20	Immobilisations incorporelles	24 137,00	040	Opérations d'ordre	2 800,00
020	Dépenses imprévues	3 500,00	10	Dotations	99 164,00
21	Immobilisations corporelles		13	Subventions d'investissement	112 444,00
	Matériel de voirie	11 500,00	16	Emprunts et dettes assimilées	52 000,00
	Matériel de bureau	4 500,00			
	Acquisition terrain	10 000,00			
	Autres (totem, portail)	2 963,00			
23	Immobilisations en cours				
	Atelier municipal	56 189,00			
	Aménagement mairie	74 739,00			
	Sécurisation école	38 779,00			
	Voirie	51 540,00			
Total		408 227,00	Total		408 227,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs 2013 proposés.

Lors du vote du budget primitif, il est décidé, dans le cadre du contrat d'association de l'école Saint-Pierre Saint-Paul avec la commune, d'attribuer une subvention annuelle de 39 780€ répartie de la façon suivante :

- 1 007,50 € par élève des classes de maternelle (24 élèves),
- 400,00 € par élève des classes élémentaires (39 élèves),
- versement des subventions en trois fois (juin, septembre et décembre).

Analyse des ratios financiers de la commune - année 2012 (déterminée par l'Administration)
--

Ratio	Situation de la commune	Comparaison par rapport à la même strate de population (niveau national)		Commentaires
		Médiane	Seuil des 10% des communes les plus mal classées	
Capacité d'autofinancement courant (CAC) (épargne nette)	15%	15%	-5%	Ce ratio indique la capacité à autofinancer les investissements = produits – (charges+capital des emprunts) -en amélioration : 10% en 2011
Rigidité	33%	41%	56%	Ce ratio indique la capacité à couvrir les charges obligatoires par les produits ; il doit être le plus faible possible - en amélioration : 37% en 2011
Endettement :				
*Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette	3,7	2,5	9,8	Ce ratio indique la capacité à rembourser la dette par l'épargne nette dégagée Il doit être le plus faible possible - en amélioration : 5,3 en 2011
*Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette	1	0,6	1,5	Ce ratio indique la capacité à rembourser la dette par les produits Il doit être le plus faible possible -en amélioration : 1,1 en 2011

- Appréciation de la situation financière globale par l'Administration = **saine** (sur 3 critères possibles : mauvaise ; fragile ; saine)

4- Tarifs communaux

Sur la base de l'enveloppe votée, le Maire propose au conseil municipal de reporter le vote des tarifs communaux à la prochaine séance afin de laisser à une commission le soin d'étudier plus précisément les tarifs communaux et leurs impacts financiers.

Le conseil accepte la proposition.

5- Convention pour l'entretien de la voirie communautaire

Chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Redon a transféré une partie de sa voirie communale à la communauté de communes ; qui est chargée en outre de son entretien.

La communauté de communes du Pays de Redon propose aux communes une convention permettant des interventions d'urgence sur la voirie communale d'intérêt communautaire aux services techniques des communes qui le souhaitent. Cette délégation permettrait de répondre plus vite au besoin des usagers avec une intervention plus rapide. Les dépenses engagées sont remboursées par la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.
Prochain conseil municipal le vendredi 12 avril 2013 à 20h00.**

INFORMATIONS DIVERSES

Ragondins

La campagne de piégeage de ragondins commence le 20 mars au 22 avril 2012.

Site internet

Le site de la commune est à présent ouvert, il s'appelle : thehillac.fr. Les associations théhillacoises peuvent encore donner des informations concernant leurs activités et des photos en mairie ou à l'adresse mail : mairie.thehillac@wanadoo.fr.

Locations communales

Deux locations communales sont libres :

- un T4 (3 chambres) à l'ancien presbytère,
- un T3 (2 chambres) au « 6 rue de la Mairie »

Toutes personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie au 02.99.90.23.79.

Nouvelle entreprise Théhillacoise

TRISKELL BAT est une nouvelle entreprise de prestation de services : petite et moyenne maçonnerie. Devis gratuit.

Triskellbat@gmail.com, 06.31.08.13.69 – 10 rue de la Gicquelais.

Atelier informatique (non professionnel)

Une initiation ou un perfectionnement informatique est proposé en mairie et encadré par Gérard Macé, le mardi après-midi de 15h00 à 16h30 à partir du mois d'avril. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 30 mars 2013.

Formation secourisme

La formation aux premiers secours aura lieu les samedis 18 et 24 mai 2013 en matinée.